



Commune de
Vresse-sur-Semois

CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAL

Vresse-sur-Semois, le 15 juin 2021

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article L1122-11 - Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis à l'article 1122-12, alinéa 2, pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

Article L1122-12 - Le conseil est convoqué par le collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Article L1122-13 - §1^{er}. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

§2. Pour chaque point de l'ordre du jour, toutes les pièces s'y rapportant sont mises, à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil communal dès l'envoi de l'ordre du jour. Le règlement d'ordre intérieur visé à l'article L1122-18 peut prévoir que le secrétaire communal ou les fonctionnaires désignés par lui fournissent aux conseillers qui le demandent des informations techniques au sujet des documents figurant au dossier ; dans ce cas, le règlement d'ordre intérieur détermine également les modalités suivant lesquelles ces informations techniques seront fournies.

Article L1122-14 - Les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du conseil communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du conseil communal.

La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du conseil communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article

L1122-12.

Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Article L1122-15 - Le bourgmestre ou celui qui le remplace préside le conseil. La séance est ouverte et close par le président.

Article 1122-17 - Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation,

Madame,
Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu **le mercredi 23 juin 2021 à 20h00 en la salle de valorisation des produits du terroir, La Glycine, rue Albert Raty, 83 à Vresse**

Ordre du jour :

Séance publique

1. Citoyenneté : adhésion plateforme service citoyen décision
2. Finances : approbation compte 2020 CPAS
3. Donation : approbation convention de donation
4. Approbation rapport de rémunération
5. Fabrique église Laforêt Membre Vresse ; approbation comptes 2020
6. Rénovation murs Orchimont – approbation des conditions et du mode de passation
7. Renouvellement des gestionnaires de réseau / électricité / fixation des conditions appel à candidatures
8. Programme d'investissement 2019 / 2021 – réfection de voiries à Chairière / fixation conditions du marché
9. Habitat Permanent : Etat des lieux 2020 et programme de travail 2021
10. Patrimoine / vente partie parcelle communale / Nemery – De Jongh / Battesti Peters
11. Service Hivernal / révision décision.
12. Intercommunale : approbation ordre du jour AG Vivalia
13. Marchés Publics ; adhésion centrale d'achat relative aux services postaux
14. Conseils cynégétiques : désignation représentant.

Huis clos

1. Enseignements : ratification désignation enseignants temporaires
2. CCCA : démissions et remplacement

Par le Collège,
Le directeur général

Le bourgmestre

Dominique Leduc

Arnaud Allard

SEANCE DU MERCREDI 23 JUIN 2021 A 20H00

1. CITOYENNETE / ADHESION PLATEFORME SERVICE CITOYEN DECISION

Le Collège propose au Conseil d'adhérer à la plateforme pour le service Citoyen ;

Finalité et objectifs généraux du Service Citoyen

- Favoriser le **développement personnel** des jeunes (transition vers la vie active, soft skills, acquisition de nouvelles compétences, réorientation, formations, alternance, émancipation ...)
- Augmenter la **cohésion sociale** (brassage socio-culturel, inclusion, diversité, mixité, intégration, égalité des chances ...)
- Encourager l'exercice d'une **citoyenneté engagée** (engagement, responsabilité, connaissance des droits et des devoirs, information, sens critique, participation démocratique, dialogue ...)
- Renforcer la **solidarité** (utilité sociale, aide aux personnes, intergénérationnel, l'entraide, la lutte contre l'isolement et contre la pauvreté ...) Permettre aux jeunes de mieux trouver leur place dans la société et devenir un citoyen critique, responsable, actif et solidaire.

Quelques spécificités du service citoyen

- Accessible à **tous** les jeunes entre **18 et 25 ans**
- Missions de 6 mois à temps plein
- 4 jours par semaine dans l'OA – 1 jour en formation/évaluation/chantier collectif/maturation

Organismes d'accueil appartenant à 4 domaines :

- Aide aux personnes et solidarité
- Culture et éducation
- Environnement et Développement durable
- Education par le sport

- Démarrage dans le cadre de **promotions de 25 jeunes**

Formations citoyennes (BEPS, médias, démocratie et participation citoyenne, communication non violente, relations Nord-Sud...), accompagnement personnalisé, Indemnités + assurances

Une telle décision appartient au Conseil communal

2. FINANCES / APPROBATION COMPTE 2020 CPAS

Le Conseil est invité à approuver le compte 2020 du CPAS : il se résume comme suit :

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	1.468.147,62	11.910,45	1.480.058,07
- Non-Valeurs	0,00	0,00	0,00
= Droits constatés net	1.468.147,62	11.910,45	1.480.058,07
- Engagements	1.422.301,08	11.910,45	1.434.211,53
= Résultat budgétaire de l'exercice	45.846,54	0,00	45.846,54
Droits constatés	1.468.147,62	11.910,45	1.480.058,07
- Non-Valeurs	0,00	0,00	0,00
= Droits constatés net	1.468.147,62	11.910,45	1.480.058,07
- Imputations	1.422.301,08	11.910,45	1.434.211,53
= Résultat comptable de l'exercice	45.846,54	0,00	45.846,54
Engagements	1.422.301,08	11.910,45	1.434.211,53
- Imputations	1.422.301,08	11.910,45	1.434.211,53
= Engagements à reporter de l'exercice	0,00	0,00	-0,00

3. PCS / CONVENTION DE DONATION ANNE-MARIE MAZIERES

Suite à différentes entrevues avec Anne-Marie Maziers, cette dernière souhaite faire don d'une partie de son patrimoine à la commune de Vresse-sur-Semois ;

Elle souhaite donner des livres, des tableaux, des revues, des articles de presse et divers objets en rapport avec la région de Vresse et ses alentours. Ces différents objets peuvent trouver leur place à la bibliothèque de Vresse-sur-Semois, à la Maison du Tourisme, ainsi qu'au Centre d'Interprétation d'art.

Anne-Marie Maziers souhaite réaliser une convention avec la Commune pour rendre cette donation officielle.

Il est attendu que le conseil communal approuve la convention de donation, ainsi que ses annexes

4. RAPPORT DE REMUNERATION / CONSEIL COMMUNAL / APPROBATION

Les décrets relatifs à la bonne gouvernance imposent l'approbation par le Conseil communal d'un rapport sur les rémunérations des membres du Conseil communal reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations et avantages en nature perçus par les mandataires au cours de l'année écoulée. Ce document est soumis à l'approbation du Conseil.

5. APPROBATION COMPTE 2020 FE LAFORËT-MEMBRE-VRESSE

Le Conseil est invité à approuver le compte 2020 de la Fabrique d'Eglise de Laforêt, Membre, Vresse ; Il se résume comme suit :

	Budget 2020	Compte 2020
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	24.003,81	22.634,60
<i>Dont part communale : (art. R17)</i>	<i>21.557,12</i>	<i>21.557,12</i>
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	32.887,44	9.476,75
<i>dont l'excédent du compte annuel précédent (art. R19)</i>	<i>1.778,44</i>	<i>9.476,75</i>
TOTAL - RECETTES	56.891,25	32.111,35
Dépenses ordinaires (chapitre I)	10.525,00	3.049,59
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	15.257,25	8.942,18
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	31.109,00	0,00
TOTAL - DÉPENSES	56.891,25	11.991,77
RÉSULTAT	0,00	20.119,58

6. RENOVATION MURS ORCHIMONT – APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION

L'état du mur situé Rue d'Angleterre à Orchimont et des murs du cimetière d'Orchimont nécessite que nous nous penchions sur des travaux de rénovation.

Le conseil communal est invité à arrêter les conditions du marché par procédure négociée sans publication préalable car le montant estimé (options comprises) pour ces travaux est de 112.654,99€ TVAC.

Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 878/721-54 (n° de projet 20210037)

7. RENOUELEMENT DES GESTIONNAIRES DE RESEAU / ELECTRICITE / FIXATION DES CONDITIONS APPEL A CANDIDATURES

En 2003, le Gouvernement wallon a désigné les gestionnaires de réseau (électricité et gaz) avec leur périmètre d'activité. Ils étaient désignés pour une période de vingt ans qui arrivera à son terme en février 2023.

C'est ORES qui avait été désigné pour notre Commune.

Les communes doivent donc, dans un premier temps, faire un appel à candidatures auprès des gestionnaires de réseau existants en Région wallonne (AIEG, AIESH, ORES Assets, RESA et REW).

Elles devront ensuite examiner les candidatures et faire une proposition au Gouvernement wallon (Ministre de l'Energie)

Au cours de la séance du Conseil vous devrez définir les critères sur lesquels les candidats seront évalués et les modalités de diffusion de l'appel à candidatures.

8. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2019/2021 – REFECTION DE VOIRIES à CHAIRIERE / fixation des conditions du marché

En octobre 2020 vous aviez décidé de réinscrire les travaux de réfection de certaines routes à Chairière dans le programme d'investissements 2019/2021 parce qu'ils n'avaient pas pu être menés à bien dans le programme précédent, faute de budget suffisant.

Les cahiers des charges sont à présents prêts : modifiés, adaptés et améliorés en fonction des nouvelles législations, des remarques émises,

Vous êtes invités à les approuver et à prévoir la dépense (643.720 TVAC) pour laquelle une subvention à la hauteur de 60% est prévue.

Les rénovations portent sur les routes de Naglémont, rue du Rivage, Route « derrière l'Eau Vive » et rue des Crêtes.

9. PLAN HABITAT PERMANENT / ETAT DES LIEUX 2020 ET PROGRAMME DE TRAVAIL 2021

Dans le cadre du Plan Habitat Permanent, le Conseil est invité à prendre connaissance de l'état des lieux 2020, du rapport d'activités 2020 et du programme de travail 2021

10. PATRIMOINE / AVIS DE PRINCIPE / PLAN DE DIVISION / TERRAIN RUE CHAMP DU ROT / PETERS Marie / NEMERY Pascal

Le 23 mai 2020, le Conseil examinait le projet de cession à M. Pascal NEMERY et Mme Marie PETERS propriétaires d'une parcelle jouxtant une parcelle communale sise à Alle, rue Champ du Rot ; Cette parcelle est notamment constituée d'un mur de soutènement qui nécessite des travaux assez coûteux. Soucieux d'éviter des frais sur un terrain sans valeur réellement constructible individuellement, le Collège proposait la cession de ladite parcelle aux riverains à condition que ceux-ci s'engagent à y réaliser les travaux nécessaires ; le Conseil avait émis un accord de principe ; la procédure a donc suivi son cours et le Conseil peut maintenant approuver le projet d'acte.

11. SERVICE HIVERNAL / REVISION DECISION

Le 25 mars dernier, le Conseil examinait favorablement la possibilité de confier le service hivernal de sablage et déneigement des routes à des sociétés privées. Après examen approfondi, (calcul basé sur les travaux assurés les 3 dernières années et les prix au km pratiqués dans les communes voisines), il s'avère qu'il convient de prévoir annuellement une somme de 80 758, 50 € tva, soit 97 717, 75 € tva. S'il est vrai qu'une bonne partie du matériel est HS, le Collège vous invite néanmoins à revoir cette décision et à maintenir le service par le personnel communal.

Notre chef des travaux a dressé une liste des investissements à prévoir dès maintenant ; ils se résument comme suit :

> Equipement de notre nouveau camion (livraison courant septembre 2021) Volvo FMX double pont avec porte conteneur :

- Porte lame + lame +ou- 3m + équipement électrique
- Passage dans la cabine pour câblage saleuse
- Location d'une saleuse 5M³ pour 5 à 6 mois par an : 700€ *6 mois : 4200€ (maximum)

Total estimé : 10000€ (hors location d'un semoir qui passera dans le budget ordinaire ...)

> Equipement de notre Steyr :

- Lame +ou- 3m sur le relevage avant + équipement électrique : 6000€
- Saleuse portée 3 points avec chargement automatique/ capacité environ 1500litres : 15000€

Total estimé arrondi : 25000€

TOTAL GENERAL ESTIME : 40000€

12. INTERCOMMUNALE / APPROBATION ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE GENERALE VIVALIA

Vous êtes invités à approuver l'ordre du jour de l'Intercommunale Vivalia qui se tiendra le 29 juin prochain.

13. MARCHES PUBLICS / ADHESION CENTRALE ACHAT RELATIVE AUX SERVICES POSTAUX

Depuis le 31 décembre 2010, le service Postal est libéralisé. Il convient donc de respecter la loi sur les marchés publics en la matière. Le Bureau Economique de la Province de Namur a décidé de lancer une centrale d'achat de services postaux. Le Conseil est donc invité à décider d'adhérer à cette centrale.

14. CONSEILS CYNEGETIQUES / APPEL A CANDIDATURE / UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE

Les communes peuvent être représentées au sein des Conseils cynégétiques. Pour ce faire, il appartient au Conseil communal de désigner un candidat. Et le représentant des communes sera choisi par l'Union des Villes parmi les candidats. Le représentant des communes devra s'engager à représenter l'ensemble des communes du conseil cynégétique pour lequel il est désigné et à consulter les autres communes selon les questions abordées en réunion. Notre commune fait partie de deux conseils cynégétiques ; celui de la Semois et celui de la Croix Scaille.